



# LE RISQUE TEMPÊTE

*Chaque année, en moyenne, une quinzaine de tempêtes frappent les côtes françaises dont une à deux sont qualifiées de « fortes » selon les critères de Météo France. L'intérieur du pays n'est pas épargné, comme en témoignent les épisodes de décembre 1999 et de juillet 2003 survenus en Maine-et-Loire.*



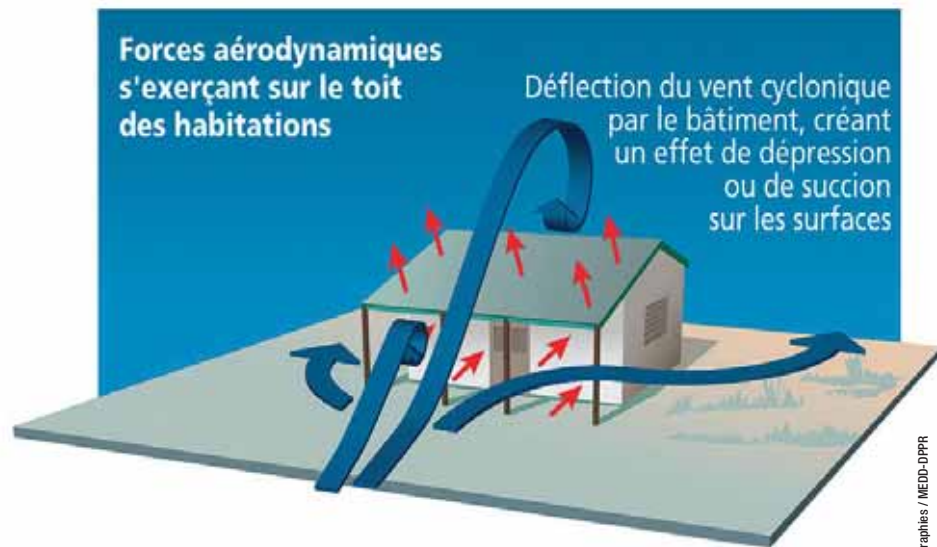
SUR LA RN ENTRE SAUMUR ET ANGERS

FRANCK BRUEL

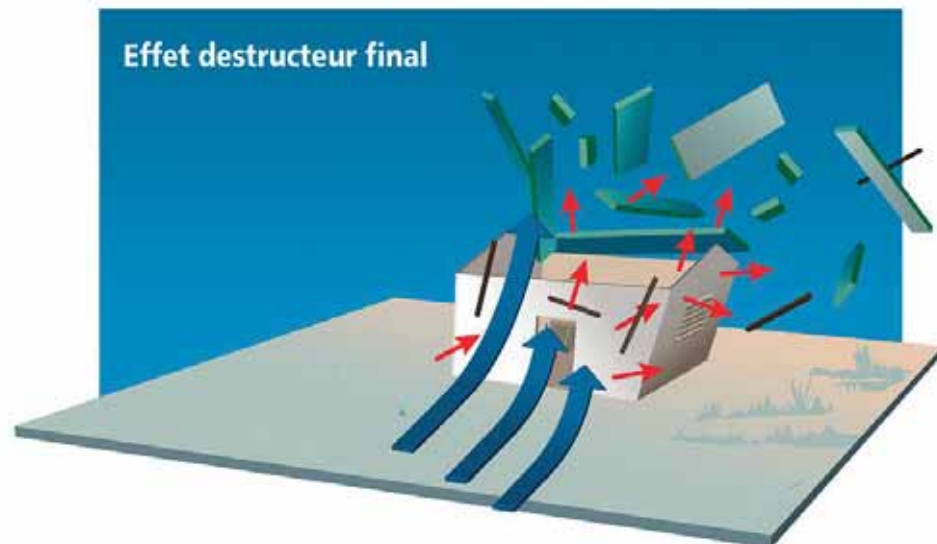
## Comment se manifeste une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression), dans laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes en température et en teneur d'eau. De cette confrontation naissent des vents parfois très violents. On parle de tempête quand les vents dépassent 89 km/heure. Elle se forme sur l'océan Atlantique en automne et en hiver, pouvant progresser sur des fronts atteignant quelquefois une largeur de 2 000 km. La tornade, considérée comme un type particulier de tempête, se produit

le plus souvent en période estivale. Elle a une durée de vie et une aire géographique plus limitées. Ce phénomène ciblé a localement des effets dévastateurs, en raison de la violence des vents. Dans les deux cas, les tempêtes s'accompagnent souvent de pluies importantes pouvant entraîner inondations, glissements de terrain ou coulées boueuses.



Graphies / MEDD-DPPR



## > Conséquences humaines et matérielles

La tempête des 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1953 qui avait balayé le nord de l'Europe est gravée dans les mémoires. Elle avait causé la mort de quelque 2 000 personnes. Si le bilan des victimes est moindre ces dernières décennies, la tempête tue toujours et provoque l'afflux de nombreux sans-abri, en raison des dégâts occasionnés aux habitations. On peut hélas, déplorer les comportements imprudents ou inconscients de certains habitants qui n'appréhendent pas les dangers inhérents à une tempête. Les causes de décès ou de blessures les plus fréquentes sont dues notamment aux objets projetés, aux chutes d'arbres, aux inondations ou aux glissements de terrain.

Les conséquences économiques sont aussi importantes : dommages portés aux bâtiments industriels, tertiaires et agricoles, interruption des transports individuels et collectifs, réseaux d'électricité, de téléphone et d'eau coupés.

Les atteintes portées à l'environnement ne sont pas négligeables : destruction de forêts, pollutions liées aux inondations des fleuves et des rivières. La tempête Klaus a traversé le sud-ouest de la France le 24 janvier 2009 avec une violence exceptionnelle avec des rafales comprises entre 130 et près de 200 km/h... Sur le front des perturbations atlantiques, Xynthia qui a touché une grande partie du territoire français dans la nuit de samedi à dimanche 28 février 2010, il s'agit de la tempête la plus meurtrière depuis celles de 1999 : plus de 50 morts et des dégâts considérables notamment sur la façade atlantique, et le Maine-et-Loire n'échappe pas aux tempêtes ou aux tornades, comme en témoignent les événements de décembre 1999 et ceux du 15 juillet 2003, qui ont causé la mort d'un campeur dans le Val de Loire.

# Quelles mesures préventives ?

## > Surveillance et vigilance

La prévention est confiée à Météo France qui publie quotidiennement des bulletins réactualisés.

Au-delà de la simple prévision du temps, le centre météorologique de Toulouse

assure la procédure « Vigilance Météo », dont l'objectif est de décrire les éventuels dangers. L'alerte météo permet aux autorités publiques nationales et départementales de préparer et de gérer une crise.

## Alerte météo et organisation des secours

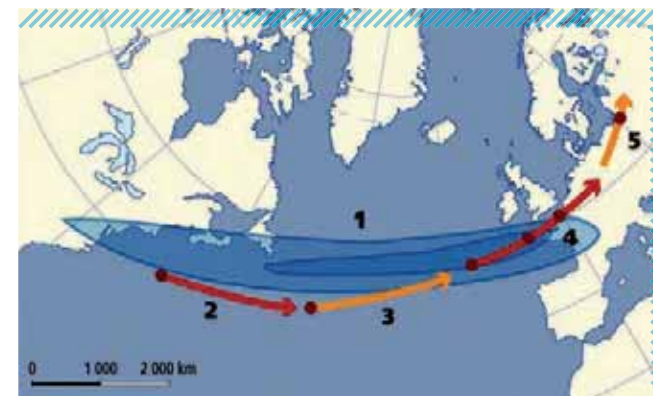
Des bulletins météo de suivis nationaux et régionaux sont élaborés afin de couvrir les phénomènes. Ils présentent la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, ainsi que la date et l'heure du prochain bulletin.

> **En cas de situation orange**, les bulletins nationaux et régionaux informent la population. Dans le même temps, les services opérationnels et de soutien sont mis en préalerte par le préfet.

> **Quand la situation passe au rouge**, le dispositif de crise est activé. Lorsqu'une catastrophe survient dans le département et que plusieurs communes sont touchées, le plan de secours départemental (plan ORSEC) est déclenché par le préfet. Il détermine l'organisation des secours et le déploiement des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention. De son côté le maire a la charge d'assurer la sécurité de la population.



PHOTO-MÉTÉO FRANCE



## > La tempête des 25 et 26 décembre 1999 (T1)

### 1 • 22 - 24 décembre

Le courant-jet s'établit d'un bord à l'autre de l'océan. Intensité maximale > 360 km/h.

### 2 • 24 décembre (6h) - 25 décembre (0h)

Genèse et première phase de croissance.

### 3 • 25 décembre (0h - 18h)

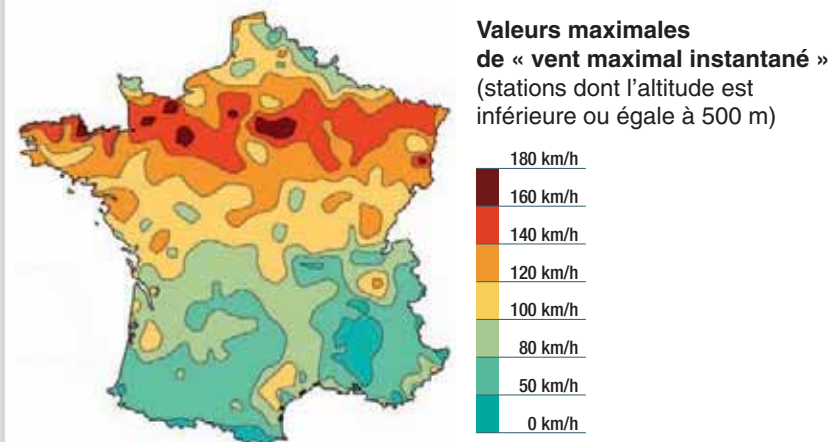
Propagation vers l'est sans amplification.

### 4 • 25 décembre (1h) - 26 décembre (6h)

Développement explosif sous la zone de diffluence du jet.

### 5 • 26 décembre (12h)

Atténuation rapide loin du jet.





## Conseils à la population

### Avant

- > **Se renseigner** sur les prévisions météo.
- > **Rentrer les objets** susceptibles d'être emportés.
- > **Prendre toutes les précautions** pour les engins et matériels de chantier.
- > **Prévoir** les moyens d'éclairage de secours.

### Pendant

- > **Limiter ses déplacements** et si possible rester chez soi.
- > **Ne jamais se promener en forêt.**
- > **Se mettre à l'écoute** des stations de radio locales.
- > **Ne pas intervenir** sur les toitures et ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.

### Après

- > **S'informer** sur le niveau de l'alerte et sur l'état des routes.
- > **Réparer** ce qui peut l'être sommairement.
- > **Couper branches et arbres** qui menacent de s'abattre.
- > **Évaluer** les dangers potentiels.
- > **Estimer** les dommages.

## Où s'informer ?

- > **Préfecture**
- > **Direction Départementale des Territoires (DDT)**
- > **Direction Régionale de l'Environnement (DREAL)**
- > **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**
- > **Météo France**  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- > **Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**  
[www.prim.net](http://www.prim.net)